

**DOSSIER POUR L'OBTENTION DU  
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE  
« ACCOMPAGNATEUR TÉLÉSKI NAUTIQUE »  
PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

**DOSSIER 2 : DESCRIPTION DE L'EXPERIENCE**

**ATTENTION : le rapport d'expériences est à envoyer uniquement après avoir reçu la notification de votre recevabilité.**

**Rubrique N°1 : Recevabilité**

Nom :

Prénom :

*Numéro de recevabilité :*

**Rubrique N°2 : Mode d'emploi**

Cette deuxième partie ou rapport d'expériences acquises est construite sur la base de la description **d'au moins quatre activités les plus significatives** en lien direct avec les blocs de compétences du CQP ATSN.

Elles doivent permettre l'analyse ou le repérage des compétences, des connaissances et des aptitudes acquises avec l'expérience par le candidat, en lien avec le référentiel du CQP ATSN.

Ce dossier est à retourner à la **FFSNW 2 mois avant la date du jury.**

Pour effectuer ce travail, vous pouvez vous appuyer sur la grille de certification du CQP ATSN (cf. Règlement de la formation CQP ATSN)

**Rubrique N°3 : Motivation – Projet professionnel**

**MOTIVATION DE LA DEMANDE DE CQP ATSN :**

**Cadre réservé à l'administration :**

Dossier reçu le :

**Proposition :**

Validation totale

Validation partielle :  BC 1     BC 2     BC 3     BC 4     BC 5

Non validation

## Rubrique N°5 : Récapitulatif des activités décrites en annexes

Fiche 1 – activité 1 en lien avec :  BC 1     BC 2     BC 3     BC 4     BC 5

Fiche 2 – activité 2 en lien avec :  BC 1     BC 2     BC 3     BC 4     BC 5

Fiche 3 – activité 3 en lien avec :  BC 1     BC 2     BC 3     BC 4     BC 5

Fiche 4 - activité 4 en lien avec :  BC 1     BC 2     BC 3     BC 4     BC 5

## Rubrique N°7 : Mode d'emploi fiches descriptives

### EXPERIENCES D'ENCADREMENT EN TELESKI NAUTIQUE N°

NOM Prénom :

Période d'exercice :

Durée en heure :

Structure :

Fonctions exercées :

Public :

### Description de l'action

*Pour justifier d'expériences dans l'encadrement sportif en téléski nautique, vous devez remplir une fiche de ce type par expérience.*

*Le nombre de pages par fiche (expérience) n'est pas limité et vous pouvez illustrer votre récit (photos, schémas, etc.).*

*Vous devez remplir autant de fiches que nécessaire.*

***N'hésitez pas à réaliser vous-même votre propre dossier (sur ordinateur !) avec vos différentes expériences en reprenant les informations de ce modèle.***

*Les expériences citées doivent faire l'objet de descriptions mettant en évidence les compétences acquises.*

*À travers ces fiches, les évaluateurs devront retrouver toutes les compétences visées par le CQP ATSN (cf. grille de certification en annexe du règlement du CQP ATSN.)*

Date et signature :

## Rubrique N°7 : Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné

Déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle d'Accompagnateur Téléski Nautique constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile (le candidat ne peut déposer qu'une demande de VAE par an pour un même diplôme).

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Au regard de mon dossier, je demande la validation des blocs de compétences :

BC 1     BC 2     BC 3     BC 4     BC 5

Je demande un entretien avec le jury\* :     OUI     NON

\*Celui-ci peut aussi vous solliciter pour un entretien.

Fait à,

Signature du candidat :

Le

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).